

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 20260401-001 LAND**  
**ARRÊTE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**  
**« RUE DU CHATEAU D'EAU » ET « RUE DE L'ÉGLISE »**

Le Maire de la commune de MESNIL-EN-OUCHÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le « TRAIL des Kms de l'Espérance » organisé par l'Association « Kms de l'Espérance », le dimanche 5 avril 2026 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation publique intitulée « Trail de l'association les Kms de l'Espérance, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le dimanche 6 avril 2026, à compter de 7h00 jusqu'à 14h00, la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules « Rue de l'Eglise » dans sa totalité et « Rue du château d'eau » pour la partie de la mairie au château d'eau.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation ainsi que les barrières de sécurité afférents à cette interdiction seront mis en place par l'Association « Kms de l'Espérance ».

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et affiché sur site.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 5 :** Madame le Maire de Mesnil-en-Ouche et le commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur du SDIS de l'Eure,
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Fait à Mesnil-en-Ouche,  
le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire délégué  
Mr BERTRE Domicé

